



# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

Etablissement recevant du public  
Installations ouvertes au public

NOM DE L'ETABLISSEMENT : MAISON DU TRANSBORDEUR

Date de création : 7 JUILLET 2017

Date de mise à jour :

Rédacteur : C Boissonnot

Date : juin 2017

# Sommaire

I.	REGISTRE SÉCURITÉ : COMMENT CA MARCHE ?.....	3
II.	RENSEIGNEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC.....	3
III.	DÉTAIL DES NATURES DE RÉALISATION.....	4
1.	Signalétique.....	4
2.	Éclairage.....	5
3.	Cheminement.....	6
4.	Vide bordant le cheminement.....	7
5.	Parking.....	8
6.	Portail et porte adaptée.....	9
7.	Ascenseur et plate-forme élévatrice.....	10
8.	Escaliers ≤ 3 marches.....	11
9.	Escalier > 3 marches.....	12
10.	Plan incliné, rampe fixe ou amovible.....	13
11.	Dispositif de commande.....	14
12.	Banque d'accueil et borne de paiement.....	15
13.	Personnel.....	16
14.	Toilettes.....	17
15.	Lavabo.....	17
16.	Salle de restauration.....	18
17.	Salle d'eau (douche, baignoire).....	19
18.	Chambre.....	20
IV.	NOTES ET OBSERVATION.....	21
V.	RÉFÉRENCES ET LIENS UTILES.....	21

## I. REGISTRE SECURITE : COMMENT CA MARCHE ?

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

L'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité est paru au Journal Officiel du 22 avril 2017.

### A QUOI SERT CE REGISTRE ?

Il a pour objectif d'informer le public du degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. C'est un outil de communication entre l'ERP et son public.

### QUELLE FORME DOIT PRENDRE CE REGISTRE ?

Le registre d'accessibilité est public et s'adresser aux usagers, clients ou patients de l'ERP. Il doit être consultable sur place au point principal d'accueil de l'établissement.

Si l'établissement dispose d'un site internet, il est pertinent de mettre en ligne le registre, dans une rubrique dédiée.

## II. RENSEIGNEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Raison sociale : MAISON DU TRANSBORDEUR

Adresse : rue de martrou

Code postal : 17620

Ville : ECHILLAIS

Téléphone : 05 46 83 30 86

Fax :

Site web : www.pont-transbordeur.fr email : contact@pont-transbordeur.fr

Nom du représentant de la personne morale : Mme CHARPENTIER Stéphanie

SIRET : 200 041 762 00010

NAF :

Activité : EXPOSITION –OFFICE DU TOURISME

L'établissement est classé en  5<sup>e</sup> catégorie  4<sup>e</sup> catégorie  3<sup>e</sup> catégorie  2<sup>e</sup> catégorie  1<sup>e</sup> catégorie  IOP

Effectif de l'ERP : personnel : 3 public : 50 Total :53

L'ERP possède plusieurs niveaux (étage et/ou sous-sol) :  oui  non

Un document tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :  oui  non

Si oui, à quelle date : 28 septembre 2015

Existe-t-il un registre de sécurité :  oui  non

### III. DÉTAIL DES NATURES DE RÉALISATION

Les circulations

#### 1. Signalétique

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès
- Signalétique indiquant les croisements voiture/piéton
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances)
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support
- Toute information sonore doublée par une information visuelle

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## 2. Éclairage

- Cheminement extérieur 20 lux
- Circulation piéton/voiture 50 lux
- Circulation intérieure 100 lux
- Escalier et équipement 150 lux
- Poste ou banque d'accueil 200 lux

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## Le parking – cheminement extérieur

## 3. Cheminement

- Sol stable, non meublé et sans trou ou ressaut >2 cm
- Largeur du cheminement de 1,20 m (tolérance 0,90 m sur une courte distance)
- Absence d'élément en saillie  $\geq 0,15$  m
- Dévers sur les cheminements  $\leq$  à 3%
- Espace de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m
- Éléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil)
- Revêtement sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre  $\leq 2,20$  m sous élément suspendu

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date
La fin du cheminement entre la MDT et le parking	2018	13000€		

## 4. Vide bordant le cheminement

Dans le cas d'un vide bordant le cheminement supérieur à 0,40 cm, présence d'un garde-corps

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date



## 5. Parking

En cas de place de parking, 2% du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée)

- Places localisées à proximité de l'entrée
- Largeur 3,30 m
- Marquage au sol + signalétique verticale
- Raccordement au cheminement sans ressaut > à 2 cm

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

Les places de stationnements handicapées sont signalées par des panneaux réglementaires mais pas de signalisation horizontale.

Le site est dans un secteur des Monuments Historiques. L'Architecte des Bâtiments de France a souhaité la réalisation d'un revêtement calcaire du parking d'où l'impossibilité de matérialiser le stationnement au sol.

## 6. Portail et porte adaptée

- Portail facilement manœuvrable (50 Newton)
- Espace de manœuvre devant et derrière (1,70 m – 2,20 m)
- Largeur de passage utile d'un battant 0,77 m à minima (obligatoire 0,83 m chambres adaptées)
- Hauteur de poignée (0,90 m et 1,30 m)
- Temporisation d'ouverture adaptée à la distance pour les portails automatiques

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## 7. Ascenseur et plate-forme élévatrice

- Conforme à la norme NF EN 81-70/A1 ou plate-forme élévatrice selon les normes NF EN 81-41 et NF EN 81-40
- Largeur de passage de porte 0,80 m
- Dimension minimale de la cabine 1,10x1,40 m
- Dimension minimale de la plate-forme élévatrice 0,90x1,40m
- Charge minimale supportée  $\geq 300$  kg

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

8. Escaliers  $\leq$  3 marches

- BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0,28 et 0,50 m de la première marche
- Contremarche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur le première et dernière marche
- Main courante recommandée (hauteur 0,80 à 1,00 m)
- Hauteur de marche  $\leq$  0,17 m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron  $\geq$  28 cm

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## 9. Escalier &gt; 3 marches

- BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0,28 et 0,50 m de la première marche
- Contremarche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur le première et dernière marche
- Main courante, barre de maintien (rigide et continue) (hauteur 0,80 à 1,00 m)
- Main courante (hauteur 0,80 à 1,00 m)
- Hauteur de marche  $\leq 0,17$  m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron  $\geq 28$  cm

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## 10. Plan incliné, rampe fixe ou amovible

- Pente du plan incliné de 6 à 12 % suivant les longueurs et les tolérances dans l'existant
- Devers  $\leq$  à 3%

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## 11. Dispositif de commande

- Prise en compte des appels par le système, notamment des personnes sourdes, malentendantes ou muettes
- Assure le retour d'information de la prise en compte de l'appel, particulièrement lors de l'absence d'une vision directe
- Hauteur entre 0,90 et 1,30 m
- Espace d'usage 0,80x1,30 m
- Couleur contrastée notamment au niveau des organes de commande
- L'ensemble peut être associé avec des systèmes visuels et sonores

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## 12. Banque d'accueil et borne de paiement

- Utilisable en position debout ou assise
- Configurer pour une communication visuelle
- Plan supérieur d'une partie du meuble, hauteur maximale 80 cm
- Vide sous meuble (hauteur 70 cm, largeur 60 cm, profondeur 30 cm)
- Lisibilité des affichages (prix), assis ou debout

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date



## 13. Personnel

- Le personnel appelé à être en contact avec les clients doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique,...)

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## Les sanitaires

## 14. Toilettes

- Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1,50 m), en dehors du débattement de la porte
- Espace d'usage ou de transfert (0,80x1,30 m), en dehors du débattement de la porte
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0,80 à 1,00 m
- Axe de la lunette du WC distant entre 0,35 à 0,40 m du mur latéral
- Hauteur de cuvette entre 0,45 et 0,50 m
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan  $\leq$  0,85 m

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

Les toilettes ne sont pas situées à l'intérieur du bâtiment mais à l'extérieur sur le parking.  
La construction a été réalisée en 2016 et l'équipement est accessible.

## 15. Lavabo

- Espace ou vide sous le lavabo, dimension minimum hauteur 70 cm, largeur 60 cm, profondeur 30 cm (siphon déporté)
- Hauteur du plan  $\leq 0,85$  m

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## 16. Salle de restauration

- Au moins 2 places adaptées jusqu'à 50 places et 1 emplacement supplémentaire par tranche de 50 places supplémentaires
- Largeur du cheminement principal 1,20 m (entrée/accueil/place adaptée/toilette)
- Largeur cheminement secondaire de 0,90 m – 0,60 m
- La dimension d'une place adaptée sera celle d'un espace usage (0,80x1,30 m)
- Présence d'un vide sous la table, dimension hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m
- Hauteur du plan supérieur de table 0,80 m
- Espace vide sous le buffet (hauteur 70 cm, largeur 60 cm, profondeur 30 cm)
- Espace d'usage (0,80x1,30 m) sur la longueur ou pourtour du buffet
- Distance de préhension des éléments en présentation sur le buffet (nourriture, assiettes,..) adaptée (hauteur entre 0,60 et 1,30 m, longueur/profondeur 0,50 m)

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## 17. Salle d'eau (douche, baignoire)

- Rayon de giration (diamètre 1,50 m), chevauchement du débattement de la porte  $\leq 0,25$  m
- Espace d'usage ou de transfert (0,80x1,30 m)
- Barre de maintien assis/debout (0,80 à 1,00 m)
- Équipement pour s'asseoir dans la douche
- Hauteur accessible des équipements (0,90 et 1,30 m)

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## 18. Chambre

- Les chambres doivent faire l'objet d'une identification visuelle et tactile sur la porte
- Rayon de giration (diamètre 1,50 m), chevauchement du débattement de la porte  $\leq 0,25$  m
- Largeur cheminement  $\geq 0,90$  m
- Angle droit autour du lit (respect de la règle des  $L1+L2 \geq 2cm$ )

CONFORME :  oui       non       pas concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

## IV. NOTES ET OBSERVATIONS

PJ.LE SUIVI DE L'AVANCEMENT DE L'Ad'AP BILAN 2016

## V. REFERENCES ET LIENS UTILES

legifrance.gouv.fr :

Arrêté du 19 avril 2017 – JORF n°0095 du 22 avril 2017

Décret n°2017-431 du 28 mars 2017

Bien accueillir les personnes handicapées :

[https://www.synhorcat.com/IMG/pdf/guide\\_bien\\_accueillir\\_les\\_personnes\\_handicapees.pdf](https://www.synhorcat.com/IMG/pdf/guide_bien_accueillir_les_personnes_handicapees.pdf)



## VI. FICHE DE LIAISON ENTRE L'ETABLISSEMENT ET LE SERVICE TECHNIQUE CARO

Nom de l'établissement : Maison du Transbordeur.....

Adresse complète : rue de Martrou 17620 Echillais.....

Téléphone : 05 46 83 30 86 ..... Fax : ..... Courriel : [contact@pont-transbordeur.fr](mailto:contact@pont-transbordeur.fr).....

Date	Nom de la personne*	Observations/remarques/motif	Propositions/solutions*

*\*facultatif*

Adressé à [a.tapon@agglo-rochefortocesan.fr](mailto:a.tapon@agglo-rochefortocesan.fr)

le : .....

par M./Mme.....

## 4-MAISON DU TRANSBORDEUR

DIAGNOSTIC N° Obstacle	DIAGNOSTIC descriptif de l'obstacle	TRAVAUX RÉALISÉS	PROGRAMME DES TRAVAUX Ad'AP	Estimation financière
C2-abords	Parking PMR	OUI		
C3-abords	Cheminement		2016- désignation du maître d'œuvre 2017-Programmé avec les travaux dans le cadre du PAPI	13 000,00 €
C4-entrée public	Largeur de porte	OUI		
C5-entrée personnel	Cheminement		2016- désignation du maître d'œuvre 2017-Programmé avec les travaux dans le cadre du PAPI	Compris avec C3
C6.1- entrée personnel	Seuil de porte > 2cm	OUI		
C6.2-entrée personnel	Largeur de porte	OUI		
C7.1-accueil	Largeur de cheminement et zone de manœuvre	OUI		
C7.2- WC Femmes/Hommes personnel	Barre d'appui ;lave mains; pictogrammes	OUI		

## 5-BILLETTERIE/LOCAL MACHINERIE TRANSBORDEUR

DIAGNOSTIC N° Obstacle	DIAGNOSTIC descriptif de l'obstacle	TRAVAUX RÉALISÉS	PROGRAMME DES TRAVAUX Ad'AP	Estimation financière
		Le Pont Transbordeur sera fermé à partir de novembre 2015 pour une durée de 4 ans. L'État ;par l'intermédiaire de l'OPPIC engage des travaux de rénovation de l'ouvrage.	Le site est labellisé « Tourisme & Handicap » Le site sera en conformité d'accessibilité à son ouverture en 2019.	